

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Personne publique :
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS
2 rue de la Milétrie
CS 90577
86021 POITIERS CEDEX

Cahier des Clauses Techniques Particulières : n°26S063 du 19/05/2026

MAINTENANCE ET LOCATION

DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'AIR MEDICAL ET DE VIDE

DU CHU DE POITIERS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

SOMMAIRE

CCTP N°26S063 du 19/05/2026

Article 1.	3
Lot 1 : Maintenance des installations de production d'air, sites de Poitiers et Montmorillon	3
1.1. Configuration des équipements à entretenir	3
1.2. Type de maintenance souhaitée	3
Article 2.	4
Lot 2 : Maintenance des installations de production de vide, sites de Poitiers, Montmorillon et Lusignan	4
2.1. Configuration des équipements à entretenir	4
2.2. Type de maintenance souhaitée	4
Article 3.	5
Lot 3 : Maintenance des installations de production d'air et de vide, site de Châtelleraut	5
3.1. Configuration des équipements à entretenir	5
3.2. Type de maintenance souhaitée	5
Article 4.	6
Lot 4 : Maintenance de la centrale d'air de la stérilisation, site de Châtelleraut	6
4.1. Configuration des équipements à entretenir	6
4.2. Type de maintenance souhaitée	6
Article 5.	7
Lot 5 : Location des installations de production d'air et de vide, site de Loudun	7
5.1. Locaux	7
5.2. Désinstallation des centrales existantes	7
5.3. Activité du centre hospitalier de Loudun	7
5.4. Dimensionnement des installations	7
5.5. Caractéristiques de l'installation de production de air médical	7
5.6. Caractéristiques de l'installation de production de vide	8
5.7. Installation et mise en service des installations de production d'air médical	8
5.8. Installation et mise en service des installations de production de vide	8
5.9. Désinstallation des équipements à la fin du marché	9
5.10. Prestation de maintenance	9
5.10.1. Maintenance préventive	9
5.10.2. Maintenance corrective	9
5.11. Système de télésurveillance	9

Article 1.

Lot 1 : Maintenance des installations de production d'air, sites de Poitiers et Montmorillon

1.1. Configuration des équipements à entretenir

Cf. tableau d'offres, onglet 1.

1.2. Type de maintenance souhaitée

➤ **Maintenance préventive forfaitaire et maintenance corrective à l'attachement.**

Au titre de la maintenance préventive, le titulaire proposera dans son offre a minima :

- ✓ Maintenance des compresseurs, suivant les préconisations constructeur.
- ✓ Remplacement des filtres, réglages et contrôles, maintenance des chaînes de filtration suivant les préconisations constructeur.
- ✓ Maintenance du poste de détente suivant les préconisations constructeur.
- ✓ Vérifications du bon fonctionnement des alarmes et des reports, des seuils de déclenchement et de basculement.

Prestation Supplémentaire Eventuelle FACULTATIVE :

Pour la maintenance corrective, les prestations SAV seront à assurer 7 jours /7, 24 heures /24, jours fériés inclus.

Le candidat précisera dans le BPU, sur chacun des onglets le demandant, ses délais d'intervention. Les délais maximums sont indiqués dans le BPU et repris dans le CCAP, article 3.

Article 2.
**Lot 2 : Maintenance des installations de production de vide, sites de Poitiers,
Montmorillon et Lusignan**

2.1. Configuration des équipements à entretenir

Cf. tableau d'offres, onglet 2.

2.2. Type de maintenance souhaitée

➤ **Maintenance préventive forfaitaire et maintenance corrective à l'attachement.**

Au titre de la maintenance préventive, le titulaire proposera dans son offre a minima :

- ✓ Maintenance des pompes à vide, suivant les préconisations constructeur.
- ✓ Remplacement des filtres, réglages et contrôles suivant les préconisations constructeur.
- ✓ Vérifications du bon fonctionnement des alarmes et des reports, des seuils de déclenchement et de basculement.

Prestation Supplémentaire Eventuelle FACULTATIVE :

Pour la maintenance corrective, les prestations SAV seront à assurer 7 jours /7, 24 heures /24, jours fériés inclus.

Le candidat précisera dans le BPU, sur chacun des onglets le demandant, ses délais d'intervention. Les délais maximums sont indiqués dans le BPU et repris dans le CCAP, article 3.

Article 3.

Lot 3 : Maintenance des installations de production d'air et de vide, site de Châtellerault

3.1. Configuration des équipements à entretenir

Cf. tableau d'offres, onglet 3.

3.2. Type de maintenance souhaitée

➤ **Maintenance préventive forfaitaire et maintenance corrective à l'attachement.**

Au titre de la maintenance préventive, le titulaire proposera dans son offre a minima :

- ✓ Maintenance des compresseurs, suivant les préconisations constructeur.
 - ✓ Remplacement des filtres, réglages et contrôles, maintenance des chaînes de filtration suivant les préconisations constructeur.
 - ✓ La vérification du bon fonctionnement des alarmes de pression du réseau primaire, des seuils de déclenchement et de basculement sur les sources de secours.
 - ✓ A la demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire organisera un contrôle annuel par un laboratoire indépendant de la qualité de l'air produit au sein de l'établissement.
 - ✓ Maintenance des pompes à vide, suivant les préconisations constructeur.
 - ✓ Remplacement des filtres, réglages et contrôles suivant les préconisations constructeur.
 - ✓ Vérifications du bon fonctionnement des alarmes et des reports, des seuils de déclenchement et de basculement.
 - ✓ Alerte en cas d'obsolescence du matériel ou obligation de mise au rebut de certains éléments au-delà de x années de fonctionnement (à nous préciser).
- **Pour la maintenance corrective, les prestations SAV seront à assurer 7 jours /7, 24 heures /24, jours fériés inclus.**

Le candidat précisera dans le BPU, sur chacun des onglets le demandant, ses délais d'intervention.

Les délais maximums sont indiqués dans le BPU et repris dans le CCAP, article 3.

Article 4.

Lot 4 : Maintenance de la centrale d'air de la stérilisation, site de Châtellerault

4.1. Configuration des équipements à entretenir

Cf. tableau d'offres, onglet 3.

4.2. Type de maintenance souhaitée

➤ **Maintenance préventive forfaitaire et maintenance corrective à l'attachement.**

Au titre de la maintenance préventive, le titulaire proposera dans son offre a minima :

- ✓ Maintenance des compresseurs, suivant les préconisations constructeur.
 - ✓ Remplacement des filtres, réglages et contrôles, maintenance des chaînes de filtration suivant les préconisations constructeur.
 - ✓ A la demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire organisera un contrôle annuel par un laboratoire indépendant de la qualité de l'air produit au sein de l'établissement.
 - ✓ Alerte en cas d'obsolescence du matériel ou obligation de mise au rebut de certains éléments au-delà de x années de fonctionnement.
- **Pour la maintenance corrective, les prestations SAV seront à assurer 7 jours /7, 24 heures /24, jours fériés inclus.**

Le candidat précisera dans le BPU, sur chacun des onglets le demandant, ses délais d'intervention.

Les délais maximums sont indiqués dans le BPU et repris dans le CCAP, article 3.

Article 5.

Lot 5 : Location des installations de production d'air et de vide, site de Loudun

5.1. Locaux

Le titulaire doit avoir pris connaissance de la configuration des locaux ; à cet effet, il peut solliciter une visite en phase de consultation auprès de l'ingénieur biomédical, tel qu'indiqué à l'article 7.3 du règlement de la consultation.

Le prestataire plantera sur l'annexe AE « Plan du local lot 5 » jointe au CCTP les équipements proposés dans son offre.

5.2. Désinstallation des centrales existantes

La centrale d'air médical actuelle est composée de 2 compresseurs d'un débit de 11 m³ par heure, avec une pression de service comprise entre 8 et 10 bars et 2 rampes de secours.

La centrale de vide actuelle est composée de 3 pompes d'un débit de 100 m³ par heure.

La location actuelle étant terminée, la désinstallation des centrales existantes sera réalisée par le titulaire actuel à ses frais.

5.3. Activité du centre hospitalier de Loudun

Localisation	Nombre de prises AIR	Nombre de prises VIDE
CSNP (urgences)	8	8
Hôpital tous services	15	121
EHPAD - USLD	43	43
Total	66	172

5.4. Dimensionnement des installations

Le titulaire doit avoir réalisé, préalablement à la remise de son offre, une étude technique permettant de dimensionner l'installation.

Cette étude doit être basée sur les données immobilières et l'activité du CH de Loudun.

Remarque particulière : Les équipements existants ont été implantés lorsque le centre hospitalier de Loudun exerçait encore une activité de chirurgie ; **le dimensionnement des équipements à fournir doit être adapté à l'activité actuelle de l'établissement**, et non s'appuyer sur l'existant.

5.5. Caractéristiques de l'installation de production de air médical

La centrale de production d'air médical doit présenter les caractéristiques suivantes :

- être conforme aux exigences des normes en cours,
- être marquée « CE dispositif médical »,
- avoir la capacité d'alimenter 66 prises d'air médical,
- avoir des rampes de secours : le candidat précisera l'emplacement et les caractéristiques des rampes de secours
- avoir un niveau sonore de fonctionnement le plus réduit possible,
- être équipée de systèmes d'alarme technique avec report d'alarme sur un boîtier d'alarme à fournir dans le local,
- un contrôle annuel réglementaire par un organisme indépendant (LNE par exemple) devra être intégré dans la prestation.
- La fourniture des secours gazeux d'air fait partie intégrante du système de production et doit être fournie par le prestataire ; ne pouvant pas fournir de consommations moyennes, le dimensionnement est laissé à l'appréciation du fournisseur du système de production d'air.

5.6. Caractéristiques de l'installation de production de vide

La centrale de vide doit présenter les caractéristiques suivantes :

- être conforme aux exigences des normes en cours avec au moins 3 sources,
- être marquée « CE dispositif médical »,
- comporter une chaîne de filtration antibactérienne efficace,
- avoir un niveau sonore de fonctionnement le plus réduit possible,
- avoir la capacité de produire du vide pour 174 prises de vide,
- être équipé de systèmes d'alarme technique avec report d'alarme sur un boîtier d'alarme à fournir dans le local,
- être fournie avec un réservoir « tampon » d'une capacité adaptée aux besoins du centre hospitalier, et avec l'ensemble des éléments nécessaires à son bon fonctionnement

5.7. Installation et mise en service des installations de production d'air médical

Le titulaire assure les prestations suivantes :

- livraison des éléments de la centrale de production d'air médical et des secours (acheminement et déchargement) dans le local de destination,
- pose et installation des éléments de la centrale de production d'air médical et des secours,
- raccordement de la centrale de production d'air médical et des secours au tableau électrique et au boîtier d'alarme technique dans le local,
- raccordement au boîtier d'alarme technique situé au standard de l'hôpital,
- raccordement de la centrale de production d'air médical et des secours au réseau de distribution d'air médical,
- raccordement de tous les points de vidange,
- réalisation d'essais, de tests de bon fonctionnement,
- formation du personnel technique du centre hospitalier aux manœuvres d'urgence et à la détection de premier niveau des pannes sur l'installation,
- fourniture d'un dossier technique complet,
- nettoyage des locaux et évacuation des déchets produits lors de la livraison et de l'installation,
- fourniture du procès-verbal de réception des fluides.

Dans tous les cas, la continuité du fonctionnement des installations et de la fourniture d'air à usage médical doit être garantie au sein du centre hospitalier jusqu'à la vanne, soupape, prise, en particulier s'il y a changement des installations en début ou en fin de marché, suite à un changement de titulaire, sans perturbation des réseaux d'air médical du centre hospitalier de Loudun.

Le prestataire s'engage donc à assurer la continuité de l'approvisionnement en air à usage médical de l'hôpital pendant la période d'installation. A ce titre, il installe pendant la période d'installation les matériels de production, de stockage, de traitement et de secours nécessaires pour couvrir les besoins du centre hospitalier de Loudun.

5.8. Installation et mise en service des installations de production de vide

Le titulaire assure les prestations suivantes :

- livraison des éléments de la centrale de vide dans le local de destination,
- pose et installation des éléments de la centrale de vide,
- raccordement de la centrale de la production de vide médical au tableau électrique et au boîtier d'alarme technique dans le local,
- raccordement au boîtier d'alarme technique situé au standard de l'hôpital,
- raccordement de la centrale au réseau de vide médical,
- réalisation d'essais, de tests de bon fonctionnement
- formation du personnel technique du centre hospitalier aux manœuvres d'urgence et à la détection de premier niveau des pannes sur l'installation,
- fourniture d'un dossier technique complet,
- nettoyage des locaux et évacuation des déchets produits lors de la livraison et de l'installation,
- fourniture du procès-verbal de réception des fluides.

Dans tous les cas, la continuité du fonctionnement des installations et de la fourniture de vide à usage médical doit être garantie au sein du centre hospitalier jusqu'à la vanne, soupape, prise, en particulier s'il y a changement des installations en début ou en fin de marché, suite à un changement de titulaire, sans perturbation des réseaux d'air médical du centre hospitalier de Loudun.

Le prestataire s'engage donc à assurer la continuité de l'approvisionnement en vide à usage médical de l'hôpital

pendant la période d'installation. A ce titre, il installe pendant la période d'installation les matériels de production, de stockage, de traitement et de secours nécessaires pour couvrir les besoins du centre hospitalier de Loudun.

5.9. Désinstallation des équipements à la fin du marché

La reprise et l'enlèvement des équipements mis en location durant le marché seront à la charge du titulaire à la fin du marché selon un calendrier convenu avec le CHU de Poitiers. Le coût de la reprise des équipements doit être inclus dans le prix du marché.

5.10. Prestation de maintenance

La maintenance des installations, leur bon fonctionnement, le contrôle technique, les fournitures sont placés sous la responsabilité et à la charge du prestataire.

Les opérations de maintenance ne doivent en aucun cas compromettre la continuité du service public hospitalier.

Toute opération de maintenance visant à modifier en totalité ou partie les installations existantes, doit être soumise à autorisation de la Direction Technique Biomédicale du CHU de Poitiers.

5.10.1. Maintenance préventive

Le titulaire prévoit le nombre de visites nécessaire au maintien de la qualité technique et bactériologique des installations concernées conformément aux normes en vigueur.

La maintenance préventive a pour but de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances des matériels et équipements afin d'assurer une utilisation satisfaisante et la sécurité des utilisateurs et des patients.

Les consommables et pièces de rechange tels que l'huile nécessaire à la vidange (minérale ou de synthèse), ou les filtres (air, huile...) et autres pièces (cartouches, tubes sécheurs, raccords...) sont fournis par le titulaire du marché.

5.10.2. Maintenance corrective

La maintenance corrective est déclenchée sur demande du centre hospitalier de Loudun ou suite à une remontée d'alerte technique.

Le titulaire doit préciser les modalités d'intervention lors d'un problème technique rencontré sur la machine (assistance téléphonique, délai d'intervention maximum, horaires d'ouverture, organisation de l'astreinte....).

➤ **Pour la maintenance corrective, les prestations SAV seront à assurer 7 jours /7, 24 heures /24, jours fériés inclus ;**

Le candidat précisera dans le BPU, sur chacun des onglets le demandant, ses délais d'intervention. Les délais maximums sont indiqués dans le BPU et repris dans le CCAP, article 3.

5.11. Système de télésurveillance

Le titulaire intégrera dans son offre le prix d'un système de télésurveillance 24h/24h. Son descriptif technique devra être fourni.